



PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LE PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS (PPECF) ET BUREAU VERITAS DOUALA

Réf. : PC070819A

Object : Former et communiquer sur les référentiels de Gestion Forestière et de chaîne de Contrôle (FSC et PAFC), de légalité (OLB) et sur le système de management de la qualité ISO 9001 :2015 / Environnement ISO 14001 : 2015 ; Santé Sécurité au Travail

Champ d'application du protocole :

Ce protocole d'accord concerne les activités de Bureau Veritas Douala dans la zone de couverture du programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF).

Les activités sont limitées au secteur forestier et environnemental

Période : Août 2019 à Décembre 2021

1. Contexte et justification

Le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) dans le cadre de son soutien à la COMIFAC dans la mise en œuvre de son plan de convergence a pour objectif d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières.

Ainsi, suite à une étude de faisabilité pour la promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans les pays du bassin du Congo, réalisée en 2008, une convention de financement entre la KFW Bankengruppe et la Commission des forêts d'Afrique centrale COMIFAC a été signée le 4 janvier 2012, afin de soutenir cette dernière dans son plan de convergence, visant une meilleure gestion des forêts d'Afrique centrale. Cette convention prévoit un appui dans trois domaines d'interventions:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels, de conditions institutionnelles propices à la certification, à travers les réseaux d'acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines industriel, social et environnemental) ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable.

Tirant les leçons de la première phase du Programme, le PPECF ouvre à présent, son appui à l'atteinte de standards de certification légaux vérifiés tierce partie, pour engager, pas à pas, une amélioration sensible, au-delà de la stricte légalité, des pratiques forestières dans le bassin du Congo.



Pour rappel, au cours des 20 dernières années, le processus de certification a connu des évolutions dans le bassin du Congo. A présent environ 4 493 629 millions ha de forêts (au Gabon, au Cameroun et en République du Congo) sont certifiées FSC et 600 000 ha sous le certificat PAFC. D'autre part, 3 300 903 millions ha de forêts sous le certificat OLB. Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable sont encore lents.

Afin de répondre en partie aux difficultés d'une mise en place effective et homogène de la gestion rationnelle des forêts productives du bassin du Congo, un protocole de collaboration est établi entre le PPECF et Bureau Veritas Douala, Département Certification (Pôle Afrique).

L'objectif de ce protocole est de réaliser conjointement avec le PPECF un panel d'activités dont :

A. La réalisation des formations sur les référentiels de certification forestière FSC et PAFC (Gestion forestière et de chaîne de contrôle) et de légalité des bois (OLB), ainsi que sur le système de management de la qualité (ISO 9001V2015) et environnemental (ISO 14001V2015). Les candidats sont choisis conjointement par le PPECF et Bureau Veritas dans chacun des cinq pays (Congo, RDC, RCA, Cameroun et Gabon)

B. Poursuivre la formation des candidats auditeurs pour les schémas gestion forestière et chaîne de contrôle) par des stages pratiques en encadrant leur participation à des audits dans le cadre d'un programme de qualification.

Cette activité en continuité de la formation théorique, s'adresse aux meilleurs candidats qui ont réussi l'épreuve théorique (note minimale de 75 %). Le nombre de stagiaire ne pourra pas dépasser dix (10) par an. L'appui financier du PPECF consistera à fournir au stagiaire une indemnité de 150 Euros par jour sur site, dont 25 % sera versée avant le départ sur le terrain et les 75 % restant à la remise d'un rapport de mission par le stagiaire et à la remise d'une évaluation positive du team leader de l'audit. La logistique du stagiaire sera entièrement assurée le stagiaire et l'entreprise auditée dans le cadre du contrat entre BV et l'entreprise. Il faut noter que les journées de déplacement aller et retour du stagiaire entre son lieu de résidence et le site de travail ne donnent pas droit à l'indemnité susmentionnée. Dans le cas d'une évaluation négative, le candidat sera retiré de la liste des bénéficiaires de la subvention. BV douala identifiera les mesures correctives et les communiquera aux stagiaires et s'assurera du suivi de l'évolution.

Le programme entend ainsi participer, dans son axe visant l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts au renforcement des capacités des acteurs aussi bien du secteur privé (Compagnies forestières), des administrations (Ministère des Forêt, de l'Environnement, du travail), ainsi que les partenaires du secteur forestier (Organisation Non Gouvernementale, bureaux d'études, etc.).

C. Appuyer la révision des référentiels et la vulgarisation des changements sur les référentiels de certification de la gestion forestière.

D. Communiquer sur l'évolution des actions de certification forestière



E. Appuyer la réalisation des audits à blanc auprès des entreprises qui manifestent l'intérêt

2. Coût unitaire par participant pour les formations

Le coût unitaire par participant est de 950.000 FCFA (Neuf cent cinquante mille franc CFA) (*) hors Taxes (HT) lorsque les formations sont réalisées au Cameroun et de 1 300 000 FCFA (Un million trois cent mille franc CFA) (*) hors Taxes (HT) lorsque les formations sont réalisées dans les autres pays.

Les formations qualifiantes ISO 9001-2015 et ISO 14001-2015 coutent 1. 115 000 FCFA (Un million cent quinze mille franc CFA)(*) hors Taxes (HT) au Cameroun.

(*) Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge du participant (hors pause-café et déjeuner, pris en charge par Bureau Veritas).

Le PPECF s'engage à prendre en charge les frais de formation des participants à hauteur de :

- 50% pour les participants venant d'entreprise forestière.
- 80% pour les autres participants (administration et autres partenaires du secteur privé).

3. Sélection des candidats

Pour postuler à cette formation, le candidat devra justifier d'une formation académique qualifiante de niveau universitaire dans les domaines suivants : écologie, foresterie, environnement, anthropologie, ou équivalent et au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation initiale (gestionnaire forestier, aménagiste, consultant, salarié d'une entreprise forestière, chercheur...etc).

La sélection finale des candidats sera réalisée conjointement par le PPECF et Bureau Veritas.

Pour obtenir la qualification de responsable d'audit, le candidat devra :

- Avoir suivi la formation et réussi à l'examen final ;
- Avoir pratiqué cinq audits en tant que auditeur en formation (auditeur stagiaire) avec au moins deux audits initiaux et deux audits de surveillance, sous la supervision d'un responsable d'audit qualifié.

4. Moyens pédagogiques et durée

La formation se déroulera sous forme d'exposés, puis de débat. Les stagiaires participeront activement à leur formation en travaillant sur des études de cas ou des mises en situation (30 % du temps).



La formation est conçue en deux modules se déroulant sous forme de séminaires résidentiels :

- Le 1er module, sur 3 jours pleins, vise à apporter l'ensemble des connaissances de base nécessaires à tout auditeur. La durée est variable selon qu'il s'agisse de la formation sur la gestion forestière (3 jours) ou sur la partie chaîne de contrôle (2 jours).
- Le 2ème module, d'une durée de 2 jours, a pour but d'apporter les connaissances techniques et les outils nécessaires à la réalisation d'audits par la réalisation d'un cas pratique en entreprise.

5. Animateurs

La formation est assurée par le personnel de Bureau Veritas Certification et des formateurs expérimentés et agréés.

6. Lieu de la formation.

Le lieu de la formation est à définir dans les villes de Douala, Bangui, Brazzaville, Kinshasa et Libreville.

7. Chronogramme de formation

Pour ce faire, un chronogramme de formation dans les différents pays couverts par le programme a été élaboré (voir ci-joint) avec les différents thèmes qui seront dispensés.

8. Autres activités :

La réalisation des activités relevant des points C et D sus mentionnés se fera après soumission et analyse d'accord parties ; ceci dans le cadre d'un avenant à ce protocole.

Date

Date

Signature

Signature

Philippe DREAN

Romain LORENT

Directeur Général

Chef de Programme

Bureau Veritas Douala

PPECF.